



ARRÊTÉ
RABOTAGE DE LA CHAUSSÉE
ET
RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT
SUR LA R.D. 1^{ER} – RUE DU COLONEL FABIEN

M. le Maire de DIZY,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment ses articles L.2212-1 et 2,

Vu l'instruction interministérielle en date du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes,

Vu le Code de la Voirie Routière et les articles L.14.11 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment son livre IV,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande en date du 13/10/2023 de l'entreprise Eiffage Route Nord Est– 12 Avenue André MARGOT – 51100 REIMS représenté par M. Alain VALVIN pour permettre dans la rue du Colonel FABIEN – R.D. 1er, le rabotage de la chaussée et réfection de la couche de roulement,

Vu l'accord du CIP Ouest,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnels et usagers,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'entreprise Eiffage Route Nord Est est autorisée à effectuer les travaux de rabotage de la chaussée et réfection de la couche de roulement du 23/10/2023 au 27/10/2023.

Article 2 : Réglementation de circulation

La circulation sera interdite du 23/10/2023 jusqu'au 27/10/2023.

Le stationnement sera interdit dans les deux sens de circulation du 23/10/2023 au 27/10/2023 entre 7 h 00 et 18 h.

L'accès aux riverains sera autorisé hors période de travail soit avant 7 h 00 et après 18 h 00.

Un cheminement piéton sécurisé devra être maintenu.

.../...

.../...

L'itinéraire de déviation se fera par la RD 386 jusqu'au sens giratoire de la RD 386/RN 2051 pour reprendre la rue de REIMS dans les deux sens de la circulation.

Les véhicules stationnés feront l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Signalisation du chantier

L'entreprise aura la charge de la signalisation appropriée et réglementaire de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci. La signalisation devra rester obligatoirement en place jusqu'à la fin du chantier. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- EIFFAGE Route Nord Est
- Services Techniques de DIZY

Fait à DIZY, le 17 octobre 2023

M. le Maire



Antoine CHIQUET



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **Eiffage Route Nord Est** Représenté par : **ALAN VALVIN**

Adresse Numéro : **12** Extension : Nom de la voie : **AVENUE ANDRÉ MARGOT**

Code postal **51100** Localité : **REIMS** Pays : **FRANCE**

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **quentin.sanctorum** @ **eiffage.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **RD1** Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Du carrefour Rue de Reims au carrefour de l'avenue du General Leclerc RD386**

Code postal **51530** Localité : **Dizy**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Rabotage de la chaussée et réfection de la couche de roulement**

Date prévue de début des travaux : **23 10 2023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **5** Date de début de réglementation **23 10 2023**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

L'itinéraire de déviation se fera par la RD386 jusqu'au Rond point de la RD386/RN2051 pour reprendre la rue de Reims dans le sens de la circulation.

Autres prescriptions :

L'accès au riverains sera autorisé hors période de travail soit avant 7h00 du matin et après 18h.

Le stationnement sera interdit dans les deux sens de circulation entre 7h00 et 18h00.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Eiffage Route Nord Est Prénom :

Dénomination : Eiffage Route Nord Est Représenté par :

Adresse Numéro : 12 Extension : Nom de la voie : AVENUE ANDRE MARGOT

Code postal 51100 Localité : Reims Pays : France

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : quentin_sanctorum @ eiffage.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 10 20 23

Nom : SANCTORUM Prénom : QUENTIN Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

— Zone de travail

→ Déviation

